

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 8 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF, **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Bernard LIAIS, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Sophie GUYON à Christian RAYOT, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER et Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 novembre	Le 24 novembre	En exercice	41
		Présents	37
		Votants	40

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

2016-09-09 Marché de prestation concernant l'émission, la fourniture et la livraison de titres restaurant ou tout autre système équivalent de type dématérialisé par carte bancaire ou autres pour les agents de la CCST

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu la délibération n°2003/06/03 bis du 25 septembre 2003 instituant l'attribution de titres restaurants pour les agents territoriaux ;

Vu les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres des 24 novembre et 8 décembre 2016 ;

Notre collectivité a instauré, dans le cadre de sa politique sociale l'attribution de titres restaurant pour ses agents territoriaux. A ce jour, la valeur faciale est fixée à 6,50 € avec une prise en charge par la collectivité à hauteur de 60 %.

Une consultation a été lancée pour la fourniture de titres restaurant pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce marché est borné avec un montant maximum annuel de 156 000 euros / an (correspondant à 24 000 titres / an).

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise EDENRED pour un coût global de 6,50 € par titre restaurant (incluant tous les frais d'émission, livraison et gestion divers) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- de prendre acte de l'attribution par la commission d'appel d'offres du marché à l'entreprise citée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ce marché.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le 12 DEC. 2016

Le Président,

